



POSTE

Pompiers/Pompières

Organisme

Municipalité de Saint-Agapit

Type de poste

Permanent, Temps partiel

La Municipalité de Saint-Agapit est actuellement en recrutement afin de combler trois (3) postes de pompiers/pompières à temps partiel pour son service de sécurité incendie, lequel dessert une population de plus de 4 750 résidents.

Sous l'autorité du directeur du service, le pompier est appelé à intervenir lors de situations d'urgence sur le territoire de la municipalité ainsi que sur celui des municipalités avoisinantes requérant notre aide.

La Municipalité souhaite embaucher des candidats possédant notamment d'excellentes capacités physiques, des aptitudes à travailler en équipe, un bon sens des responsabilités, un bon jugement, de bonnes habiletés de communication, faisant preuve d'éthique professionnelle et démontrant une grande capacité d'apprentissage.

Principales responsabilités

- Répondre aux alertes d'incendie et à d'autres situations d'urgence ;
- Sauver les victimes de bâtiments en feu et de lieux d'accidents ;
- Contrôler et éteindre les incendies à l'aide d'équipements manuels et mécaniques ;
- Assurer le bon fonctionnement et l'entretien adéquat du matériel ;
- Informer et sensibiliser le public en matière de prévention des incendies et des mesures de sécurité ;
- Effectuer des inspections de résidences, afin d'assurer la conformité au code de prévention des incendies ;
- Participer aux exercices d'évacuation dans les immeubles, écoles et autres institutions ;
- Porter assistance au public, à la police et aux autres organismes d'intervention d'urgence en cas de sinistre ;
- S'entraîner afin de maintenir un haut niveau de conditionnement physique ;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Exigences

- Être en bonne forme physique et disposé à se soumettre à un examen médical ;
- Ne posséder aucun antécédent judiciaire ;
- Détenir un permis de conduire valide et s'engager à acquérir la classe 4A pour les véhicules d'urgence dans les six (6) mois suivant l'embauche ;
- Être capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Faire preuve d'initiative, de vivacité d'esprit et de fiabilité ;
- Avoir de bonnes disponibilités ;
- Détenir une formation en sécurité incendie Pompier 1, ou s'engager à suivre cette formation selon les modalités et délais prévus par le service, conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.

Conditions essentielles

- Avoir sa résidence principale à l'intérieur du territoire de la municipalité ou à un maximum de 8 km de la caserne ;
ou
- Avoir son emploi principal de jour, la semaine, sur le territoire de la municipalité et être disponible pour répondre aux appels durant les heures de travail.

Conditions de travail

Salaire et conditions selon l'entente en vigueur.

Poste à temps partiel sur appel, avec garde externe selon l'horaire du service.

Responsable

Mathieu Bergeron

di@st-agapit.qc.ca

Date limite du concours

6 février 2026 à 16 h 30